

N° 6745 du 31 janvier 2024
GEND/CEGN/DRCE/BROCE

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4111-1 à L. 4144-1 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2 ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté modifié du 05 août 2022 relatif aux concours de recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 12 juillet 2023 autorisant l'ouverture des concours pour le recrutement d'officiers de gendarmerie ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 31 janvier 2024.

DÉCIDE

Art. 1^{er}. À l'issue des épreuves écrites du concours prévu à l'article 8-2 du décret susvisé (OG OA) - session 2024, les neuf (9) candidats dont le nom suit, sont déclarés admissibles (classement par ordre alphabétique) :

N° Candidature	Grade	Nom de naissance	Prénom	Option à l'oral	CSC
1320743	LTN	COURDAVAULT-DUPRAT	Baptiste	Anglais	CSC Lille
1319606	LTN	IMHOFF	Gaëtan	Allemand	CSC Metz
1320347	CNE	JEANSON	Benjamin	Anglais	CSC Paris
1315817	CNE	KEDINGER	Josselin	Anglais	CSC Bordeaux
1322877	EV1	LÉVESQUE	Jean	Anglais	CSC Marseille
1320182	CNE	MASSON	Jean	Anglais	CSC Paris
1321071	LV	MECIBAH	Benjamin	Anglais	CSC Marseille
1321678	LTT	SZKOLNIK	Jean-François	Anglais	CSC Metz
1321553	CNE	TAURINES	Laurent	Anglais	CSC Metz

Art. 2. Les candidats admissibles seront convoqués à l'EOGN (Melun) pour passer les épreuves orales et sportives entre le 19 février et le 23 février 2024.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation,
le général de corps d'armée Bruno ARVISET
directeur des ressources humaines
de la gendarmerie nationale

ORIGINAL SIGNÉ

DESTINATAIRES :

- CSC RG Nouvelle-Aquitaine ;
- CSC RG Île-de-France ;
- CSC RG Grand-Est ;
- CSC RG Provence-Alpes-Côte d'azur ;
- CSC RG Hauts-de-France.